

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.042

Objet

Fête foraine d'automne :
lieu d'implantation et
durée.

DATE DE CONVOCATION

11 MARS 1982

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

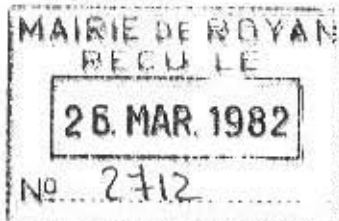
Nombre de présents 22

Nombre de votants 25

Pour
Contre

Abstentions

UNANIMITE



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

DELIBERATION
DEPOSEE LE
25. MAR. 1982
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix neuf Mars

à vingt heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,
BUJARD, BOUCHET, DUFOUR,
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
MM. GUICHAOUA, TETARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP,
M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUTET
Mme TACQUET par M. BUIJARD
M. PELLETIER par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD.

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

A la suite de nombreuses plaintes, émanant des riverains, la
fête foraine d'automne ne s'installe plus depuis 1981 sur la TACHE
VERTE.

Des autorisations d'installation ont été données sur la place
de l'auditorium.

Il convient de limiter dans le temps la durée d'installation
de ces manèges, jeux, attractions, etc ...

La Commission du Commerce, réunie le 5 Mars 1982, a proposé que
cette période soit limitée du 15 OCTOBRE au dimanche suivant le
11 Novembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions faites par la Commission du Commerce réunie
le 5 MARS 1982

DECIDE :

- d'implanter "la fête foraine d'automne" sur la place de l'audito-
rium ;

- de limiter le fonctionnement de ces manèges, jeux, attractions,
etc ... à la période allant du 15 Octobre au dimanche suivant le
11 Novembre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Pierre LIS